

## notices - livres

quée de la poésie de Looten, à savoir sa grande plasticité.

La poésie d'Emmanuel Looten, on la sent encore mieux si l'on connaît la région d'où il est originaire: la mer, les côtes déchirées de Boulogne à Dunkerque, les splendides zones de dunes encore intactes et les vastes plages autour de Grand-Fort-Philippe, les vents de tempête assourdissants, le ciel chargé de nuages tourmentés avec toutes les nuances du gris, les forêts étendues et les wargangs autour de Saint-Omer, les collines calcaires qui font songer aux squelettes d'animaux préhistoriques les villages et les villes de Flandre française qui ont préservé une atmosphère quelque peu médiévale. C'est là que Looten a été le témoin attentif de la lutte incessante que se livrent les éléments: le ciel et la mer, les vents et la terre. L'azur de Golfe Juan n'a jamais été sa couleur; là aussi, le poète apaisé se souvenait de sa région natale, dont il décrivait encore les gris changeants. «Terre, Mer et Ciel!», voilà tout Emmanuel Looten!

Willy Spillebeen, Menin (Belgique).

Traduit du néerlandais par Willy Devos.

### **Un Français pas comme les autres: Pierre Brachin, professeur de néerlandais à la Sorbonne.**

Un Français pas comme les autres. Tout au moins provisoirement. En effet, Pierre Brachin, né le 16 août 1914 à Montereau en Seine et Marne, est professeur de langue, de littérature et de civilisation néerlandaises à la Sorbonne depuis 22 ans. Il est le seul titulaire d'une chaire de cet ordre en France. Le fait mérite d'être signalé au moment où il atteint la soixantaine. Il est toujours impressionnant de franchir ce pas, mais le professeur Brachin le fait avec entrain, l'homme étant jeune de cœur et de raison, un monstre sacré de travail, dont les publications consacrées au domaine néerlandais sont nombreuses et d'un intérêt qui débordent du cadre de la simple vulgarisation en langue française. Au demeurant, Pierre Brachin manie le néerlandais avec bonheur. Je n'en veux pour preuve que l'excellente monographie qu'il a consacrée à Anton van Duinkerken (1). Un trait de son caractère permet de situer le personnage. La monographie sur Van Duinkerken comporte une postface dans laquelle l'auteur regrette d'avoir dû, faute de place, se limiter à la nature de l'œuvre et à la rédaction de l'importante bibliographie. Brachin appelle de ses vœux des considérations sur le style de Van Duinkerken et souhaite bonne

chance à celui qui tôt ou tard s'attellera à cette tâche. Or, en 1969, au cours d'une conférence à Mortsel (Anvers), il traitera lui-même de ce style. Et reconnaissons à Brachin ce mérite: il rédige en langue néerlandaise des textes qui sont à eux seuls une contribution à la culture des Pays-Bas.

Cependant, c'est le professeur français qui retient avant tout notre attention. Fils d'un pharmacien tombé au front en 1915, l'orphelin fréquente le Lycée de Sens puis à Paris le Lycée Louis-le-Grand. Le jeune élève studieux passe son concours d'entrée à l'École Normale Supérieure et y fait de brillantes études. Reçu premier à l'agrégation d'allemand, il sera professeur dans divers lycées avant de se trouver chargé de cours de langue et de littérature allemandes à la Faculté des Lettres de Rennes. En même temps Brachin préparait son doctorat ès lettres. Il soutient sa thèse en 1950, à une époque où il était Maître de Conférences de langue et de littérature allemandes à la Faculté des Lettres de Bordeaux. Sa thèse principale portait sur la civilisation allemande et avait pour objet le «*Cercle de Münster*» (1779-1806). Grâce à Hemsterhuis, elle n'était pas sans rapport avec la Hollande. Sa thèse complémentaire traitait de la littérature comparée: «*Stagnelius et la France*».

Muni de ce bagage savant, Pierre Brachin débarque à Paris en 1952 pour y occuper la nouvelle chaire de langue, littérature et civilisation néerlandaises à la Sorbonne. Depuis la fondation de l'Université de Nanterre, il est, en outre, chargé de cours de néerlandais dans ce jeune établissement tumultueux.

Nous ignorons comment le germaniste devint néerlandisant. Cela importe d'ailleurs peu, étant entendu que l'extraordinaire puissance de travail du normalien lui a fait franchir, comme en se jouant (mais au prix de quels sacrifices?) tous les obstacles sur le chemin de la Connaissance (2).

On ne dira jamais assez la part active qu'a prise Pierre Brachin dans la reconnaissance du Néerlandais par l'Université française. Non seulement il a formé nombre de néerlandicistes, dont certains sont particulièrement doués, mais il a valorisé scientifiquement la langue aux yeux de ceux qui - fort nombreux - étaient enclins à la traiter en quantité négligeable. Il est vrai que les œuvres de Brachin, tantôt savantes, tantôt mises à la portée de tous, contribuent à libérer les esprits. Rendant compte de son ouvrage sur «*La littérature néerlandaise*» (3), le poète et essayiste Jan Greshoff écrit qu'en examinant l'étude de Brachin,



Pierre Brachin.

il faut se souvenir que la littérature néerlandaise y est observée et analysée par un étranger, ce qui rend fascinante la différence de principe. Là se trouve mis l'accent sur l'apport de Brachin. Il n'est pas le serviteur servile de la civilisation néerlandaise. Il fait son métier de professeur français. On en trouve la résonance dans ses «*Etudes de littérature néerlandaise*» (4), dans son excellente introduction du «*Hollandais au chat noir*» de Frans Erens où Brachin étudie le Mouvement de 1880 aux Pays-Bas et la littérature française (5), dans «*Le Cercle de Muiden (1609-1647) et la culture française*» (6) pour ne citer que quelques textes qui aident la compréhension du lecteur français. Un exemple type de la valeur pédagogique de ses écrits est à mon sens son «*Vondel*» paru en 1964. En collaboration avec le professeur W.A.P. Smit, dont il utilise l'important ouvrage de base, Pierre Brachin a composé cette contribution à l'histoire de la tragédie au XVII<sup>e</sup> siècle dans le but, défini par l'éminent comparatiste Marcel Bataillon dans l'avant-propos, de «permettre au public de langue française de prendre la mesure de Vondel, qui fut non seulement le plus grand écrivain hollandais de l'époque de Descartes, de Corneille et de Racine, mais aussi, en valeur absolue, un grand dramaturge, un cas privilégié du complexe phénomène appelé classicisme à la fois par sa conscience artistique et par ses dons» (7).

Nous pourrions multiplier les exemples. Brachin passe d'un sujet à l'autre, d'une langue à l'autre avec un dédain académique pour la chronologie et la hiérarchie mais avec un respect méticuleux pour la pédagogie. Tantôt il étudie - et nous fait comprendre (et aimer) - le théâtre néerlandais à l'automne du moyen âge, tantôt (dans «*Levende Talen*»), il publie en néerlandais le texte d'une causerie sur Maria van Reigersberch, la fascinante épouse de Grotius. On trouve de sa main des annotations pertinentes de linguistique et de philologie dans «*De Nieuwe Taalgids*», dans «*Etudes Germaniques*» et ailleurs, aussi bien que des études sur une curieuse figure de la Renaissance hollandaise, Jan van Hout, et sur la poétesse contemporaine Henriette Roland Holst, toutes deux dans «*De Vlaamse Gids*».

La soif de savoir de Brachin est inextinguible et il nous entraîne avec lui. Un jour il enquête sur l'influence des lettres françaises sur les écrivains flamands et hollandais d'aujourd'hui, un autre il analyse les Pays-Bas à travers la loupe de Hoffmann von Fallersleben, puis il résume en trente pages nourries ses réflexions sur le pacifisme d'Erasme avant de passer à une très remarquable interprétation du rôle de Carel van Mander, connu surtout pour son *Schilderboek* (Le Livre des Peintres), comme trait d'union entre le nord et le sud.

Qu'avons-nous encore lu de lui? Son érudition est telle que nous passons d'un texte sur le séjour en France d'Elisabeth Wolff et Aagje Deken entre 1788 et 1797 à celui du séjour fructueux de Potgieter, le fondateur de la revue «*De Gids*», en Suède durant les années 1831-1832, d'une étude sur les problèmes humains dans le roman exotique de Johan Fabricius à celle sur la visite de Victor Hugo en Flandre (1837) et sur l'expressionnisme dans le théâtre de Herman Teirlinck. Une telle passion pour l'histoire littéraire ne reste pas impunie. Lorsque l'Institut Néerlandais de Paris rendit hommage à la littérature néerlandaise contemporaine (en décembre 1970) par une exposition didactique, Pierre Brachin fournit, par on ne sait quel subterfuge, d'admirables légendes pour chaque panneau, chaque vitrine, chaque document. Le savoir et la communication sont les qualités que ses étudiants lui reconnaissent le plus. Il a d'ailleurs fait appel à eux, parmi d'autres, pour la traduction des textes de son «*Anthologie de la prose néerlandaise*». Cet excellent ouvrage bilingue en 4 tomes, de plus de 1.600 pages au total (8), marque dans l'œuvre de Pierre Brachin. Il

## notices - livres

témoigne tout d'abord de la qualité du choix, en d'autres mots du goût littéraire très sûr de l'auteur, il fournit ensuite la preuve que la discipline enseignée par le professeur repose sur des bases intellectuelles solides, tant sont passionnants les extraits publiés. Même les mieux informés découvrent de page en page une ample moisson d'écrits de valeur dont la juxtaposition permet de dégager l'intrinsèque beauté et l'impétueux caractère. Je m'empresse de payer à Pierre Brachin des royalties d'admiration. Je ne dirai de son dernier ouvrage sur l'histoire du catholicisme hollandais que le regret que j'éprouve de l'avoir déjà lu, tant fut passionnante la succession des chapitres et riche mon instruction au fil des pages (9).

Pierre Brachin est provisoirement un Français pas comme les autres. Mais il a donné à ses étudiants la curiosité et le discernement de la civilisation néerlandaise, à ses lecteurs le désir avide de savoir. Gageons qu'il aura de nombreux disciples.

Sadi de Gorter, Paris.

- (1) Ed. Orion (Desclée de Brouwer) *Littéraire Monografieën «Ontmoetingen»* 3ème édition, 1970.
- (2) Que le germaniste Brachin soit un véritable «néerlandiciste», nul n'en disconvient. La parenté entre le néerlandais et l'allemand saute aux yeux, a-t-il écrit un jour, mais la langue des auteurs flamands et hollandais ne répond nullement à la notion des dialectes. «Ce qu'on peut dire», - affirme Brachin, - «c'est que le néerlandais est parvenu, avec une remarquable constance, à maintenir intact son génie, et ici les conclusions de l'analyse statique rejoignent celles de l'enquête historique. En n'éliminant pas tout Inguéonisme [du nom des peuplades germaniques qui habitaient en bordure de la Mer du Nord] en résistant à la seconde mutation consonantique [qui, venue des montagnes du sud, au haut moyen âge, s'est imposée comme langue officielle dans toute l'Allemagne, sans toucher l'aire néerlandaise], en assouplissant la syntaxe, en simplifiant à l'extrême les formes grammaticales et en tirant de cette simplification même une foule de ressources nouvelles, le néerlandais, sans jamais perdre le contact avec son puissant voisin, a su s'affirmer en face de lui. Plus aisée peut-être au moyen âge ou au XVIe siècle qu'à l'époque moderne, cette attitude a été, vu la disproportion numérique, méritoire en tout temps. Elle vaut bien, au moins, qu'on ne la méconnaisse pas.» (Les Langues Modernes, Paris, 1957/4).
- (3) Librairie Armand Colin, Paris, 1962.
- (4) Ed. Wolters, Groningen, 1955.
- (5) La Revue des Lettres Modernes, Paris, 1960 (nos. 52/53).
- (6) Archives des Lettres Modernes, Paris, 1957 (no. 4).
- (7) W.A.P. Smit et P. Brachin: *Vondel (1587-1679)*, Didier, Etudes de Littérature étrangère et comparée (no. 48), Paris, 1964.
- (8) *Anthologie de la Prose Néerlandaise:*  
I Belgique (1893-1940), 1966.  
II Belgique (1940-1968), 1968.  
I Pays-Bas (historiens et essayistes), 1971.  
II Pays-Bas (romanciers et nouvellistes), 1972.  
Ed. Aubier-Montaigne, Paris et Asedi, Bruxelles.
- (9) L.J. Rogier et P. Brachin, *Histoire du catholicisme hollandais depuis le 15ième siècle*, Paris, Aubier, 1974.

## 25 ans d'études néerlandaises à Lille.

La célébration du 25e anniversaire des études néerlandaises à l'université de Lille III s'est déroulée du 7 au 9 mai 1974. La journée d'ouverture, à laquelle de nombreuses personnalités ont assisté, a été marquée par des allocutions de P. Deyon, Président de Lille III, de Sadi de Gorter, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Institut Néerlandais à Paris, et de Walter Thys, responsable depuis vingt ans de la Section de néerlandais à Lille. Celui-ci a évoqué les différentes étapes de ces 25 années de néerlandais à Lille, la situation actuelle et l'avenir pour lequel il a émis le vœu de voir se créer une licence de néerlandais.

Jonkheer A. de Ranitz, Ambassadeur des Pays-Bas en France et le professeur P. Deyon, président de l'Université de Lille III.



Au programme se trouvaient une exposition de livres de langue, littérature et civilisation néerlandaises faisant partie de la Section de néerlandais, une exposition «*La littérature néerlandaise par l'image*», et de nombreuses conférences, sur la littérature, sur la linguistique et sur l'histoire et la civilisation, par des professeurs français, néerlandais et flamands. Chaque journée fut terminée par la projection d'un film néerlandais ou flamand.

Cette célébration a dépassé l'anecdotique. Depuis plusieurs années, plus de 100 étudiants s'inscrivent aux cours de néerlandais à Lille III. La demande du professeur Thys de la création d'une licence de néerlandais est soutenue par les autorités académiques. La réalisation serait imminente. M. Walter Thys pouvait encore annoncer l'organisation de cours de néerlandais, pour le mois d'octobre 1974, au service de la Formation continue et de l'Education permanente de Lille III. Au niveau de l'enseignement secondaire les cours de néerlandais pourront se multiplier dans le Nord lors de la prochaine rentrée scolaire. Il y a 25 ans, tout était encore à faire. La célébration de ce 25e anniversaire et l'intérêt qu'elle a suscité dans la presse régionale ont marqué l'appréciation croissante du néerlandais dans l'académie de Lille. Puisque l'avenir de l'étude d'une langue est lié intimement aussi bien aux possibilités matérielles d'enseignement, de lois et de décrets qu'à l'intérêt qu'on ressent pour cette langue, nous croyons utile de publier ci-dessous le texte du discours de Sadi de Gorter lors de la séance inaugurale du 7 mai 1974 à l'amphithéâtre de Lille III.

Erik Vandewalle

**Discours de Sadi de Gorter,  
ministre plénipotentiaire, directeur de  
l'Institut Néerlandais,  
lors de la séance inaugurale du 7 mai 1974  
à l'amphithéâtre de Lille III.**

Parlant, en ce lieu, de la langue néerlandaise, comment ne pas évoquer l'ombre du grand classique néerlandais Joost van den Vondel dont on célébrera dans une dizaine d'années le quatre centième anniversaire de la naissance. J'aimerais me taire pour lui donner la parole ou, mieux encore, vous faire entendre la voix de ses innombrables héros épiques empruntés à la Bible, aux Evangiles, à l'Histoire, à l'Actualité. Je me souviens qu'un même sentiment animait le poète

lorsque, en 1638, il exhortait Rembrandt dans une épigramme sur un portrait d'Anso à «peindre la voix» du célèbre pasteur, car, écrivait-il, «qui veut voir Anso doit l'entendre».

Dans l'un de ses drames les plus connus, «Joseph à Dothan», Vondel met en scène son personnage, jeté dans un puits tari, avant qu'il ne soit vendu par ses frères, et lui fait s'exclamer du fond de sa triste prison:

*Ces profondeurs, le soleil les redoute,  
J'entends le vent, mais qui m'entend gémir?  
Le puits répète mes soupirs, mes plaintes,  
En renvoyant le dernier mot d'en bas.  
Les pierres parlent de douleurs atteintes:  
Je crie: hélas! l'écho répète: hélas!  
Si je lui dis merci, quand charitable  
Il me console, il me répond merci.*

...

*Si je me tais, le puits se tait aussi (1).*

Pendant de trop nombreuses années, la langue néerlandaise s'est tue. Véhicule d'expression de millions d'individus, elle s'est tue au-delà de ses frontières naturelles pour faire parler les peintres de la Flandre et des Pays-Bas de la civilisation néerlandaise. En somme, comme le demandait Vondel à Rembrandt, les bas pays de l'occident européen ont parlé le langage de leurs artistes, peignant leur voix, annotant leur langage, dialoguant avec eux, comme si la chair était le verbe. Paul Claudel ne s'y est pas trompé en réunissant ses merveilleux écrits sur la peinture hollandaise sous le titre évocateur de «L'œil écoute».

Et pourtant la langue néerlandaise, née dans les Flandres et adoptée par la Hollande, a été - comme la langue française - un instrument analytique de grande efficacité; dès le treizième siècle s'esquissait une vie littéraire autonome, dont on connaît fort peu de choses en dehors de ses frontières linguistiques. Or, les peuples des anciens Pays-Bas ont forgé leur caractère moral en s'inspirant des récits mystiques écrits dans leur langue à l'aube du moyen-âge. Que ces rudes peuplades de la plaine aient développé leur propre langue pour s'exprimer, pour réagir, pour mieux s'identifier à l'instant même où l'Eglise et l'Etat s'exprimaient en latin, prouve que le parler du terroir déploie des qualités descriptives d'exactitude et de reconnaissance sur lesquelles se fonde la culture d'un peuple. La valeur poétique rédactionnelle de la langue est contestée au siècle dernier de manière bouffonne par ce personnage légendaire de

## notices - livres

Multatuli, le tristement célèbre courtier de café, pour qui des vers comme:

*le vent demeure, il est quatre heures*

n'ont un sens que s'il y a réellement du vent à quatre heures précises.

Eh bien! il semble que le vent ait soufflé dans la bonne direction à l'heure exacte où les anciens Pays-Bas affrontèrent la difficile étape de leur alphabétisation. Ils se prémunirent ainsi, du Nord au Sud, malgré leur dispersion politique, contre le flux sans cesse renouvelé d'autres langues et d'autres cultures.

Aujourd'hui, en ces temps où l'Europe aspire à l'unité, les langues nationales sont ou devraient être non pas un obstacle à l'union, mais le garant d'un approfondissement de nos valeurs intellectuelles réciproques, le garant de la liberté des hommes, de l'esprit de tolérance, et, paradoxalement peut-être, le garant de la circulation des idées.

Aussi est-il symptomatique qu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la Belgique et les Pays-Bas aient conclu entre eux leur premier accord culturel et un deuxième chacun pour son compte, avec la France. Dès 1946, les trois pays avaient ainsi solennellement concrétisé - tout en relevant leurs ruines - ce facteur essentiel de développement que représente la connaissance et la reconnaissance des rapports humains dans le domaine mal défini mais omniprésent de la culture.

Reprenant à leur crédit un grand nombre d'échanges traditionnels entre nos pays, les accords culturels consolidèrent ces courants, insérant dans la politique gouvernementale des opérations concertées pour le plus grand bénéfice des jeunes, des artistes, des scientifiques. Malgré le manque apparent de fantaisie des organes administratifs, il fut possible de réaliser nombre de manifestations artistiques communes, de favoriser les échanges de professeurs, de décerner des bourses d'étude et de perfectionnement, de mettre sur pied des semaines universitaires, d'intéresser des catégories professionnelles nouvelles, en adaptant leur désir de développement aux formes si utiles de la confrontation, de libérer des contraintes douanières la circulation des manuels scolaires, du matériel pédagogique, des films éducatifs. Rien ne vaut cependant l'initiative des particuliers, les contacts personnels, les visites de laboratoires, d'instituts et de bibliothèques. Loïn de les contrarier, les accords culturels ont permis une ouverture

plus large du réseau des relations universitaires et surtout extra-universitaires, notamment par l'encouragement des voyages d'orientation des responsables de mouvements de jeunesse et d'associations culturelles. Ouvriers, techniciens, agriculteurs, jeunes élus locaux, enseignants, instructeurs de l'enfance handicapée, moniteurs d'éducation physique, cinéastes, stagiaires de la presse, metteurs en scène, lauréats de conservatoires, experts d'éducation permanente en milieu scolaire et post-scolaire, bibliothécaires, conservateurs de musées, architectes, urbanistes, assistantes sociales spécialistes d'hygiène publique, animateurs sociaux et culturels, directeurs de théâtre et de salles de spectacle, ont bénéficié comme les artistes et les scientifiques, des conditions modernes d'échanges que je nommerais pour simplifier: le tourisme babilisé. Les rapports d'étude font état des résultats substantiels obtenus par ces voyages dont la civilisation de masse et des loisirs ne fait qu'accroître l'indispensable nécessité.

L'accord culturel entre la France et les Pays-Bas introduit un élément qui s'est révélé utile: celui de l'activité dans les pays signataires d'instituts culturels. Celui que je dirige à Paris - et qui me vaut l'honneur de pouvoir m'adresser à vous en ce jour de célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'enseignement du néerlandais à l'université de Lille - a voulu témoigner de la diversité de l'apport néerlandais dans les domaines les plus variés de l'intelligence et de la sensibilité. Nulle propagande ne s'inscrit à son actif: il entend bien au contraire témoigner du commerce de l'esprit et du cœur, favoriser les échanges d'idées, faire découvrir par le biais de la complémentarité, les facettes parfois inconnues, quelque fois incomprises, de la pensée et de l'action néerlandaises.

Il n'est pas de mon intention de m'étendre sur ce sujet car je suis trop étroitement associé aux activités de l'Institut Néerlandais. J'aimerais dire simplement qu'en menant cette action d'animation culturelle à longueur d'année, je discerne combien la population française (que l'on dit parfois renfermée sur elle-même) éprouve le besoin d'un constant dialogue et fait preuve d'une connaissance quasi encyclopédique des problèmes étrangers à son propre environnement. C'est là assurément une faculté exceptionnelle de promotion humaine, dont l'Europe de demain continuera à tirer le plus grand profit.

Les accords culturels signés entre la France et ses voisins du Nord comportent bien entendu des

références à nos langues nationales. C'est à la faveur de cet acte diplomatique qu'ont été créés les enseignements du néerlandais dans le cadre de l'Université. Celui qui est donné à Lille émane de l'accord franco-belge. Je n'en parlerai pas, non pas à cause de cette particularité, mais parce que le professeur Walter Thys vous en entretiendra avec autorité et talent. Je me bornerai pour ma part à esquisser la situation dans d'autres universités françaises. Et tout d'abord celle de Paris. L'étude de la langue néerlandaise y a été introduite en même temps qu'à Lille et à Strasbourg. En 1952, l'éminent professeur Pierre Brachin y a inauguré la chaire de langue, de littérature et de civilisation néerlandaises. Depuis cette date, il a formé des centaines d'étudiants français dans sa discipline. La réforme de l'enseignement supérieur a scindé la prestigieuse Sorbonne en des établissements numérotés en chiffres romains. Le néerlandais est ainsi enseigné à Paris III, IV, X et XII, autrement dit à Paris même, à Nanterre, à Asnières et à Créteil. L'étranger que je suis s'y perd un peu, mais pas les étudiants qui, rien qu'à Paris-Sorbonne, sont au nombre de quatre-vingts et au nombre de quarante à Paris X. La Sorbonne-Nouvelle et Créteil connaissent également un fort contingent de jeunes néerlandicistes. Il en est de même à Strasbourg, Metz, Besançon et Grenoble. En juillet 1972, le professeur Brachin évaluait leur nombre entre sept cents et huit cents pour l'ensemble du pays.

Outre l'Université, certaines grandes écoles forment des étudiants de néerlandais. C'est le cas de l'E.N.A. depuis quelques années. Certes, le nombre d'élèves suivant les cours de néerlandais de l'Ecole Nationale d'Administration n'est pas élevé, mais le fait que cet enseignement y existe mérite d'être souligné. Le néerlandais fait également partie des disciplines inscrites au programme de l'Ecole d'interprètes et de traducteurs de Paris III et de l'Ecole des Douanes créée et gérée par le Ministère des Finances.

Enfin, les Universités de Villetaneuse et de Tours ont manifesté leur intention d'introduire un enseignement du néerlandais.

Par un décret du Ministre de l'Education Nationale, en date du 5 mai 1971, l'admission du néerlandais au CAPES d'anglais ou d'allemand a été autorisée.

Lors de trois réunions tenues en 1971, 1972 et 1973, les enseignants de néerlandais en France ont fait état du caractère satisfaisant des études, des dispositions favorables des étudiants qui pa-

raissent trouver dans la langue étrangère dont il s'agit des possibilités d'ouverture non négligeables vers des situations professionnelles jusqu'alors peu accessibles aux ressortissants français. Sans doute, tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. La situation des lecteurs, sur le terrain des conditions de vie, est assez précaire. Le gouvernement des Pays-Bas intervient par des apports de salaire, tandis que la Belgique et les Pays-Bas fournissent des subventions pour la mise à jour des bibliothèques universitaires. Quoi qu'il en soit, la connaissance du néerlandais qui restera sans doute assez limitée en France, y repose désormais sur des bases scientifiques évidentes et il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre l'utilité de l'enseignement de cette deuxième langue germanique vivante.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, un arrêté ministériel du 19 septembre 1970 a admis le néerlandais aux épreuves du baccalauréat. Les lycées Stéphane-Mallarmé et Paul-Bert de Paris, où l'enseignement facultatif du néerlandais était assuré depuis un certain nombre d'années en ont été aussitôt les bénéficiaires, d'autant plus que le Ministère de l'Education Nationale a autorisé les élèves qui s'intéressent au néerlandais à suivre l'enseignement dans ces lycées parisiens sans leur imposer les normes de la répartition géographique comme il est de rigueur pour la jeunesse scolaire qui n'a que la possibilité de s'inscrire dans les lycées proches de leur domicile.

Déjà un professeur certifié enseigne à Stéphane Mallarmé. Il ne fait pas de doute qu'il s'agisse là d'un commencement.

En province où l'enseignement du néerlandais comme langue à option a été admis - pour l'instant dans les académies de Lille, Strasbourg et Bordeaux - je ne crois pas que le pli soit déjà pris. A ma connaissance, seul un lycée d'Alsace a inscrit le néerlandais à son programme. Dans le Nord, cet enseignement fait encore défaut, en dépit de quelques tentatives prometteuses. Ailleurs, des essais ont échoué, faute de maîtres. A cet égard, je signalerai que le lycée international de Saint-Germain-en-Laye, qui comporte une importante section de néerlandais, pourrait, à titre provisoire et pour un enseignement facultatif, fournir des élèves-maîtres de formation française.

D'autre part, de futur enseignants peuvent bénéficier aux Pays-Bas et en Belgique d'une bourse annuelle de perfectionnement. De même, les bourses d'été de Nimègue ou de Breukelen et celles

## notices - livres

de Gand sont à la disposition des jeunes universitaires et l'expérience prouve qu'ils en retirent un grand profit. Il est d'ailleurs symptomatique que ces cours d'été de langue néerlandaise ne sont plus seulement fréquentés par des étudiants linguistes. Depuis plusieurs années s'y inscrivent aussi des étudiants d'autres disciplines, souvent scientifiques, qui semblent avoir le souci de rechercher une ouverture sur d'autres sources d'approvisionnement intellectuel.

Dans cet ordre d'idées, il n'est pas sans intérêt de faire mention de la fondation par des collaborateurs du Haut Comité de la langue française d'associations pour la promotion en France des langues vivantes dont une association pour la promotion du néerlandais.

J'en arrive à la conclusion de mon allocution en posant une question. Pourquoi le néerlandais?

Les réponses se bousculent dans mon esprit. J'y ai mis un peu d'ordre pour vous les commenter.

Il y a d'abord, et le Hollandais que je suis ne peut pas le passer sous silence, la langue elle-même. Il s'agit d'une langue d'analyse, ai-je dit en commençant. Elle est belle, haute en couleurs, elle fait partie du patrimoine de peuples qui jouent un rôle - et il n'est pas mince! - dans le concert des nations. Elle a à son actif quelques-uns des plus beaux vers de la poésie européenne. Le lyrisme de Gorter, Leopold, Boutens, Roland Holst, Nijhoff dans le Nord, de Guido Gezelle, Van de Woestijne, Van Nijlen, Van Ostaijen, Jonckheere dans le Sud, la maîtrise de leur verbe, la chaleur ou la grâce de leur inspiration méritent une pénétration en profondeur dans les rouages sémantiques de cet idiome dont les particularismes sont passionnants.

Ce n'est pourtant pas la seule raison de la présence de la langue néerlandaise dans le monde. Bien que moyennement répandue, le néerlandais est enseigné dans 143 universités étrangères, par un personnel éducatif qui totalise près de trois cents maîtres. J'emprunte ces chiffres à l'annuaire de l'Association internationale de néerlandistique (Internationale Vereniging voor Neerlandistiek) dont le siège est à La Haye. Un simple regard permet d'établir que des universités de Sofia à Berlin, d'Helsinki à Londres, de Milan à Varsovie, de Zurich à Leningrad enseignent la langue et la littérature néerlandaises. Au total, quatre-vingt-quatre universités d'Europe fournissent cet enseignement. Dans le reste du monde, une soi-

xantaine d'universités, réparties à travers les continents, assument le même enseignement, traduisant la valeur de cet outil de précision et de gestion intellectuelle.

Mais après avoir payé mon tribut à la langue, j'en viens à ses avantages pratiques pour un jeune Français.

Le monde est ainsi fait que l'utilité des études prime de nos jours le mûrissement intellectuel et sensitif. On songe à son destin, à la pragmatique satisfaction de besoins matériels. On calcule, statistiques à l'appui, que la somme globale des échanges commerciaux entre les Pays-Bas et la Belgique d'une part, la France de l'autre, représentent plusieurs dizaines de milliards de francs par an. Les implantations industrielles néerlandaises en France sont nombreuses et leur chiffre d'affaires hors taxes représente plus de dix milliards de francs. Aux Pays-Bas, les filiales industrielles françaises, les participations, les entreprises communes ne sont pas à dédaigner. Il en va de même de part et d'autre en ce qui concerne la Belgique. Des dizaines de milliers de personnes sont au travail dans ce réseau dense de réalisations économiques. La maîtrise de la langue néerlandaise a été, par le passé, un atout pour les Néerlandais et les Flamands. Dans ce processus de production, de distribution, de commercialisation, d'échanges, de jeunes Français doivent pouvoir s'intégrer. Toutes les occupations annexes réclament des auxiliaires bilingues. Je pense aux travaux de publicité, de documentation, de prospection, je pense à l'étude des marchés, à l'interprétation des conceptions commerciales. Je pense aussi aux aspects juridiques, à l'analyse des contrats, aux descriptions et à la rédaction des modes d'emploi. Je pense également à la vie bancaire, aux assurances, aux moyens de transport.

Je pense aux formalités de douane, aux questions de contentieux, à l'étude des méthodes de gestion. Je pense enfin aux activités scientifiques, aux travaux de laboratoire, aux rapports des instituts de recherche et de spécialisation. Sans abandonner le secteur économique, j'insisterai sur l'écoute de la radio et de la télévision, sur la lecture de la presse technique et des revues spécialisées, sur l'information en matière de brevets et sur la spécificité des opérations boursières, l'étude des bilans et des rapports d'activité, la compréhension des publications officielles. Il ne fait guère de doute que la diversification des connaissances linguistiques ouvre de plus larges horizons aux jeu-

nes qui cherchent à se placer en bonne position lorsqu'il leur faudra choisir une carrière.

Sur le terrain culturel, les possibilités sont grandes aussi. Les bons traducteurs de livres sont rares. L'adaptation de pièces de théâtre, de programmes de télévision, la transcription d'œuvres radiophoniques, le décodage (car c'est ainsi qu'il faudrait parler aujourd'hui) de textes littéraires ou de catalogues d'exposition réclament la présence de personnel dont la langue maternelle n'est pas le néerlandais. Dans le domaine administratif, au niveau des pouvoirs publics, la connaissance d'autres langues que l'anglais par exemple n'est pas à négliger. Quant aux organisations internationales à l'échelle de l'Europe, la connaissance du néerlandais chez de jeunes Français est aussi utile et profitable que le phénomène inverse. Plus l'éventail des connaissances linguistiques sera ouvert, plus l'Europe de demain s'inspirera des valeurs conjuguées d'entités ethniques différentes.

Je voudrais terminer en rappelant que dans le stade actuel de l'étude du néerlandais en France il faut, au cours de la décennie à venir, former le personnel enseignant tant pour le secondaire que pour le supérieur. C'est la condition sine qua non d'un bon départ. Certes, le néerlandais restera une langue marginale - même pour les besoins accrus du tourisme des grandes masses ou pour la libre circulation des individus - mais elle a, à mon humble conviction, et j'espère vous en avoir donné conscience, un rôle à jouer dans cette partie du monde. De plus, elle est la langue de vingt millions d'habitants à vos frontières, la langue de partenaires de la France unis pour une œuvre de solidarité humaine et pour la défense de valeurs et d'intérêts communs.

Permettez-moi de terminer en citant une strophe d'un admirable poète flamand du quinzième siècle, Anthonis de Roovere, excellemment adapté en français par Liliane Wouters. Ces vers incisifs et élégants forment, à travers les siècles, l'heureuse conclusion - le happy end - de mon propos:

*Vous, gens de métier qui, par grande peine,  
œuvrez, avec les notables aussi, lorsque chacun,  
dans son propre domaine travaille dur, oui sans  
crier merci,*

*que la vertu vous suive, et le bien-être.  
Songez: Dieu paiera double peut-être,  
la grâce dont chacun rêve toujours:  
du pain, de la panade, en vos vieux jours.*

(1) Traduction de Jean Stals.

## Miroir de la Flandre.



Couverture de la traduction française de «The Fair Face of Flanders» de Patricia Carson (Editions E. Story-Scientia S.P.R.L., Gand).

La publication, en 1969, du livre *The Fair Face of Flanders* de Patricia Carson, fut une surprise agréable. L'ouvrage était publié d'une façon splendide, avec des sous-titres attrayants dans la marge et, surtout, avec un nombre considérable de lavis de Herman Verbaere, connu en Belgique pour ses esquisses touristiques. Même pour le lecteur qui ne comprenait absolument rien du texte anglais, ce livre pouvait constituer un trésor.

Un homme aussi exigeant et lettré que l'auteur Marnix Gijsen fut le premier à attirer l'attention